



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

gaz

Question au Gouvernement n° 2296

Texte de la question

## HAUSSE DES TARIFS DE GAZ DE FRANCE

M. le président. La parole est à M. Jean-Christophe Lagarde, pour le groupe Union pour la démocratie française.  
M. Jean-Christophe Lagarde. Monsieur le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, vous avez décidé, voilà quinze jours environ, une augmentation de 12 % des prix du gaz, augmentation très contestable puisque les contrats qui régissent Gaz de France et ses fournisseurs sont conclus sur deux ans et ne subissent pas une telle hausse.

Les 3,8 % affichés ne trompent personne puisqu'en réalité, la baisse du prix de l'abonnement ne diffère qu'un peu l'augmentation que devront subir 7 millions de familles.

Prétendre que l'on peut espérer, pendant cette période, une baisse du prix du pétrole et donc du gaz nous semble non seulement fumeux mais contradictoire avec le discours du Premier ministre sur la fin de l'ère du pétrole et donc le pétrole cher.

Mais il y a pire, monsieur le ministre : les familles qui vivent en logement social ne bénéficieront pas de la baisse temporaire des abonnements puisqu'elles ne sont pas abonnées.

M. Maurice Leroy. Eh oui !

M. Jean-Christophe Lagarde. Elles devront donc dès ces jours-ci payer l'augmentation alors qu'on ne parle jamais d'elles quand on évoque l'augmentation affichée aux particuliers. Ce qui vaut pour le logement social vaut d'ailleurs également pour les copropriétés qui sont chauffées collectivement.

L'an dernier, quand on a annoncé une hausse de 3,8 % environ, les locataires vivant en logement social ont en réalité dû subir une augmentation de 9 %. Cette année, ce n'est pas 3,8 % ni 12 % qu'ils vont se voir appliquer, mais, selon les tarifs de Gaz de France, 18 % en moyenne, ce qui représente 150 à 220 euros par famille. Au total, entre novembre 2003 et novembre 2005, les locataires des HLM, c'est-à-dire les familles les plus en difficulté, auront subi une hausse de 34 % à 44 %.

Vous avez souhaité, monsieur le ministre, que des mesures soient prises en faveur des particuliers chauffés à titre individuel. Pourquoi n'est-il prévu aucune mesure en direction des personnes qui connaissent le plus de difficultés dans notre pays ? Où est la " croissance sociale " dont parlait le chef du Gouvernement il y a quelque temps ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. Thierry Breton, *ministre de l'économie, des finances et de l'industrie*. Monsieur le député, je ne reviendrai pas sur les raisons pour lesquelles le gaz a augmenté, je m'en suis déjà longuement expliqué. Que l'on soit de gauche ou de droite, ou même du centre, tout le monde est obligé de procéder de la même façon. Vous le savez, cela fait douze ans qu'il en est ainsi.

M. Christian Bataille. Non !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Pour pallier ce problème, nous avons demandé à Gaz de France, qui l'a accepté bien volontiers, de faire des gestes commerciaux de façon à passer l'hiver. En ce qui concerne les personnes qui habitent des locaux chauffés par la cogénération, le Gouvernement a décidé de proposer au Parlement, dans une loi de finances rectificative, des dispositions qui permettront aux cogénérateurs d'éviter de répercuter précisément sur leurs clients l'impact du plafonnement du prix d'achat de

l'électricité, ce qui bénéficiera notamment aux personnes vivant dans les logements sociaux.

Par ailleurs, nous avons décidé, avec François Loos, de réunir l'ensemble des acteurs du secteur gazier début décembre, de façon à remettre tous ces problèmes sur la table et à les régler une bonne fois pour toutes, ce qui n'a pas été fait depuis douze ans.

M. Jean Glavany. N'importe quoi !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Enfin, je vous signale que le prix du baril du pétrole baisse, puisqu'il est maintenant à 54 dollars, contre 63 dollars il y a un mois et demi.

La baisse est-elle suffisante ? Non ? La tendance va-t-elle dans le bon sens ? Oui. Ce mouvement à la baisse sera-t-il répercuté sur les consommateurs ? Oui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Mme Martine David. Comment ?

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2296

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 novembre 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 16 novembre 2005